COMMUNIQUE AUTONOME

CAP PATS cat C et SPP du 16 mai 2018

Tout d'abord, la Commission Administrative Paritaire PATS de catégorie C avait pour principal objet des propositions d'avancements de grade.

- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

1 agent promouvable proposé.
Avis favorable de la CAP.

- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe**

5 agents promouvables pour 5 propositions d'avancement.
Avis favorable de la CAP.

- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'adjoint administration principal de 1ère classe**

En application des mesures relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) la filière administrative est structurée en 3 grades en catégorie C, avec de nouvelles échelles de rémunération C1, C2 et C3. Cette réforme permet aux adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'accéder au grade supérieur à compter du 1er janvier 2017.

Le tableau d'avancement initial comprenait 15 propositions pour 16 agents promouvables.
Le représentant Autonome, siégeant dans le groupe hiérarchique supérieur, a demandé à l'administration d'inclure au tableau d'avancement l'agent écarté de la proposition au même titre que les 15 autres agents promouvables, au vu de l'absence d'éléments objectifs justifiant un refus de promotion. Après débat, le tableau d'avancement est revu en incluant ce 16ème agent promouvable.
Avis favorable de la CAP.

SYNDICAT AUTONOME SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'agent de maitrise principal**

8 agents promouvables pour 3 propositions d'avancement.
En ce qui concerne cet avancement, dans le but de mieux étudier la corrélation entre le grade et le poste tenu, les représentants Autonomes ont demandé la communication des fiches de postes des agents promouvables afin de vérifier la correspondance des propositions du tableau d'avancement avec les critères d'avancement à ce grade, définis lors des réunions préparatoires.
L'administration n'accédant pas à notre requête légitime et suggérant que les critères soient revus, si nous le souhaitions, en réunion préparatoire et non lors de la CAP, nous proposons alors la nomination de l'ensemble des 8 agents. Cette proposition écartée, nous estimons ne pas pouvoir valider des propositions sans fondements objectifs.

Le représentant Autonome, seul appelé à voter dans le cadre du groupe hiérarchique supérieur, s'est alors abstenu pour marquer notre désaccord mais le tableau d'avancement a tout de même reçu un avis favorable en l'état, avec 3 propositions d'avancement.

Félicitations aux agents inscrits sur les tableaux d'avancement.
Pour toute question d'ordre individuel ou des précisions sur cette séance, n'hésitez pas à contacter nos représentants PATS.

Pour la CAP SPP, nous avions à l'ordre du jour les propositions **d'avancement au grade de caporal-chef**.
26 agents promouvables pour 26 agents proposés. Avis favorable de la CAP.
Plusieurs d'entre eux sont encore en course pour le concours de sergent. **Nous leur souhaitons une réussite complète et félicitons tous les caporaux proposés à l'avancement.**
Pour tous les autres sujets, demande de mise en disponibilité, renouvellement, réintégration, détachement et cumul d'activités, la CAP a émis un avis favorable.

Nous vous donnons rendez-vous pour la CAP SPP de fin d'année qui sera sollicitée sur l'avancement des sous-officiers pour 2019

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes